

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT-MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Aurélie SOUBESETE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO,

Procurations : Mme Aurélie SOUBESETE donne procuration à M Olivier PEANNE – Mme Elodie MONTERO donne procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Date de la convocation :
23 mars 2023

Date d'affichage :
23 mars 2023

Objet

N° 23.03.29.07 - 014
Rénovation énergétique du Pôle
Social : plan de financement

I CONTEXTE

La municipalité s'est fixée comme objectif d'agir en faveur de la transition énergétique.

Cet objectif est par nature transversal et se décline dans tous les projets de la commune, il est une des clés de voûte de l'action des services.

Cette volonté impose un travail sur le patrimoine de la commune qui est pour partie ancien et nécessite donc des interventions pour en réduire l'impact environnemental et bénéficier des évolutions technologiques tout en améliorant les conditions d'utilisation.

Dans ce cadre, le diagnostic énergétique des bâtiments communaux a été entrepris en 2021 en collaboration avec MACS, en commençant par trois lieux particulièrement énergivores :

- La salle de spectacle Roger Hanin
- L'École élémentaire de l'Isle Verte
- Le Pôle social.

Au vu de ce diagnostic, la décision a été prise d'entreprendre immédiatement la rénovation du bâtiment du Pôle social.

Ce travail de diagnostic se poursuit sur les autres bâtiments communaux.

Ce bâtiment situé en plein centre-ville, accueille les différents acteurs sociaux du territoire. Ainsi sont implantés dans cet immeuble :

L'Escale Eco de MACS labellisée « Maison de service au public » etn « Espace Régional d'Information et de Proximité »

Une antenne des services sociaux du Département des Landes

Le CCAS de Soustons et ses différents services (Centre social, Épicerie Solidaire, ...)

Des permanences de l'hôpital de Dax

Des permanences de la médecine du travail

Ce bâtiment joue un rôle central dans le fonctionnement de la commune et sa modernisation est importante pour rendre dans les meilleures conditions toutes les missions de service public qui y sont assurées.

Construit dans les années 60, ce bâtiment souffre d'un défaut important d'isolation mais aussi d'un chauffage et d'un équipement électrique d'ancienne génération, ces éléments combinés entraînent des consommations importantes et un inconfort pour les usagers.

Il est donc indispensable de procéder à cette rénovation complète pour limiter la consommation du bâtiment et offrir des conditions d'accueil optimales.

II PROJET

Le projet comprend la rénovation complète du Pôle social afin de lui permettre de répondre aux standards énergétiques de 2022.

Les travaux concernent :

- L'isolation thermique par l'extérieur
- Le remplacement des menuiseries extérieures
- Le débouage des circuits de chauffage
- Le relampage LED de l'ensemble des bureaux et distributions
- La modernisation et la rationalisation des dispositifs de conditionnement d'air

Au-delà de ces travaux indispensables pour remettre à niveau cet édifice au niveau de la consommation énergétique, le projet prévoit d'aller au-delà pour produire sur le bâtiment lui-même une partie de ses besoins en énergie. Cette production sera assurée par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasses après leur réfection.

Enfin pour finaliser cette opération, la modernisation des locaux intérieurs permettra d'apporter aux utilisateurs les conditions d'exercice optimales.

III PLAN DE FINANCEMENT

Ces travaux entrent aussi dans le champ des investissements pouvant être retenus au titre de la Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**), au titre du volet « Mesures favorisant la transition écologique » sur le chapitre « Opérations contribuant à la transition énergétique, notamment les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics ».

Cette opération est inscrite au titre du CRTE 2022 – 2026 sous la référence SOU.1.1.2 au titre de l'objectif « Lutte contre le changement climatique », volet « Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique ».

Considérant que ces travaux relèvent également du dispositif FONDS VERT – AXE 1 RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX.

Le financement de cette opération peut être assuré de la façon suivante :

Montant des travaux	900 000,00 €	DETR 34 % Travaux + Etudes	340 140,00 €
Etude	89 100,00 €	FONDS VERT 37 % travaux	340 140,00 €
		CD 40 CRTE	111 000,00 €
Total HT	989 100,00 €	Financement communal	395 640,00 €
TOTAL TTC	1 186 920,00 €	TOTAL TTC	1 186 920,00 €

IV CALENDRIER PRÉVISIONNEL :


- Début des travaux : Automne 2023
- Fin des travaux : Automne 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 23 voix « pour » et 5 abstentions (Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE), décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du Pôle social ;
- d'autoriser Madame le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre de la DETR dans le cadre du CRTE, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- d'autoriser Madame le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre du Fonds Vert, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS ENVOI
EN SOUS PRÉFECTURE ET PUBLICATION
LE 7/04/23
Le Maire,



Soustons, le 30 mars 2023,
Madame le Maire,
Frédérique CHARPENEL.

